



Beauvais,
Le Mardi 25 novembre 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Haut débit Internet : vers les 100% de couverture dans l'Oise Officialisation du partenariat entre France Télécom et le Conseil général de l'Oise pour la création de NRA-ZO

Mercredi 26 novembre 2008 – à 14h30

Salon des Maires et des Collectivités locales,
Portes de Versailles (hall 2.1, stand F 62) – Paris

Yves Rome, Président du Conseil général de l'Oise, et Bruno Janet, conseiller spécial du président du groupe France Télécom-Orange, directeur des relations avec les collectivités locales, officialiseront ce mercredi 26 novembre 2008 le marché de conception et de mise en œuvre dans l'Oise de NRA-Zone d'ombre entre France Télécom et le Conseil général de l'Oise..

Aménager le territoire de l'Oise pour s'orienter vers le « service universel haut débit »

La couverture des zones d'ombre ADSL constitue une priorité pour le Conseil général, qui a défini de sa propre initiative un service universel du haut débit, en faveur de tous les Isariens.

Fin 2006, le Département avait dénombré environ 3 000 lignes encore inéligibles à l'ADSL au seuil minimal de 512 kb/s, réparties sur l'ensemble du territoire départemental, sous la forme de poches de plus ou moins grande taille.

En traitant les zones d'ombre ADSL, le Conseil général répond au double objectif suivant :

- Apporter le haut débit, ses services et usages associés, aux habitants, collégiens (Ordi60) et entreprises de l'Oise.
- Ouvrir les zones rurales inéligibles au monde de l'internet et contribuer ainsi à la cohésion sociale grâce au développement des TIC dans les zones les plus enclavées.

Le 1^{er} NRA-ZO de France a été installé dès février 2008 dans l'Oise

L'année 2007 a marqué, pour le département de l'Oise, la première étape d'une démarche inédite entamée dès juillet 2006 auprès de France Télécom et de l'autorité de régulation

du secteur des communications électroniques (ARCEP), en faveur de la résorption des zones blanches DSL et donc d'une meilleure couverture du territoire isarien. Cette démarche a conduit à la définition des « NRA-Zone d'Ombre ou NRA-ZO ».

Après l'expérimentation réussie de Braisnes où a été ouvert commercialement le premier NRA-ZO de France, le département a engagé, sous sa propre maîtrise d'ouvrage, le programme de généralisation au bénéfice de quelque 80 communes rurales. Les ouvrages seront par la suite exploités et commercialisés par le délégataire Teloise (groupe SFR), par voie d'affermage.

C'est au terme d'une procédure de mise en concurrence que le département de l'Oise a confié la maîtrise d'œuvre de la construction des NRA-ZO à France Télécom, l'opérateur ayant présenté l'offre la plus avantageuse économiquement. Le marché correspondant est officialisé ce 26 novembre.

80 autres communes de l'Oise vont bénéficier de nouveaux NRA-ZO

Ces 80 communes regroupent près de 9 700 lignes téléphoniques. Quelque 1850 d'entre elles, jusque là inéligibles au seuil minimal des 512 kb/s, vont ainsi pouvoir accéder au *triple play* (exemple : la TV sur aDSL), tandis que les autres lignes bénéficieront dans le même temps d'une forte augmentation des débits et par suite, d'une éligibilité accrue aux services internet.

Le programme de déploiement devrait s'achever d'ici fin 2010.

Le taux actuel de couverture DSL du département est de 99,3%. A l'issue du programme NRA-ZO, il devrait atteindre quasiment les 100%, moins de 330 lignes sur 337 000 restant à traiter (soit 1 pour 1 000).

Le budget consenti par le département pour l'intégralité du programme est de 8 millions d'euros, dont 75% sont consacrés aux travaux et génie civil.